Orientation après la classe de 3e

Et si tu prenais ton orientation en main ?



Afin de ne pas laisser les autres décider à ta place.

Délégation Régionale Lyon
2 rue Sœur Bouvier, 69005 Lyon
Tél : 04.78.25.46.30
Couriel : drolyon@onisep.fr
Directeur de la publication : George Asseraf
Directeur délégué : Yves Flammier
Rédacteur en Chef : Georges Craen

Coordination : Katia Bald
Rédaction et documentation : Katia Bald, Jacqueline Bourganel, Jocelyne Bruchon, Julie Colombier, Julie Escomel et Perrine Vialland.

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Lyon.

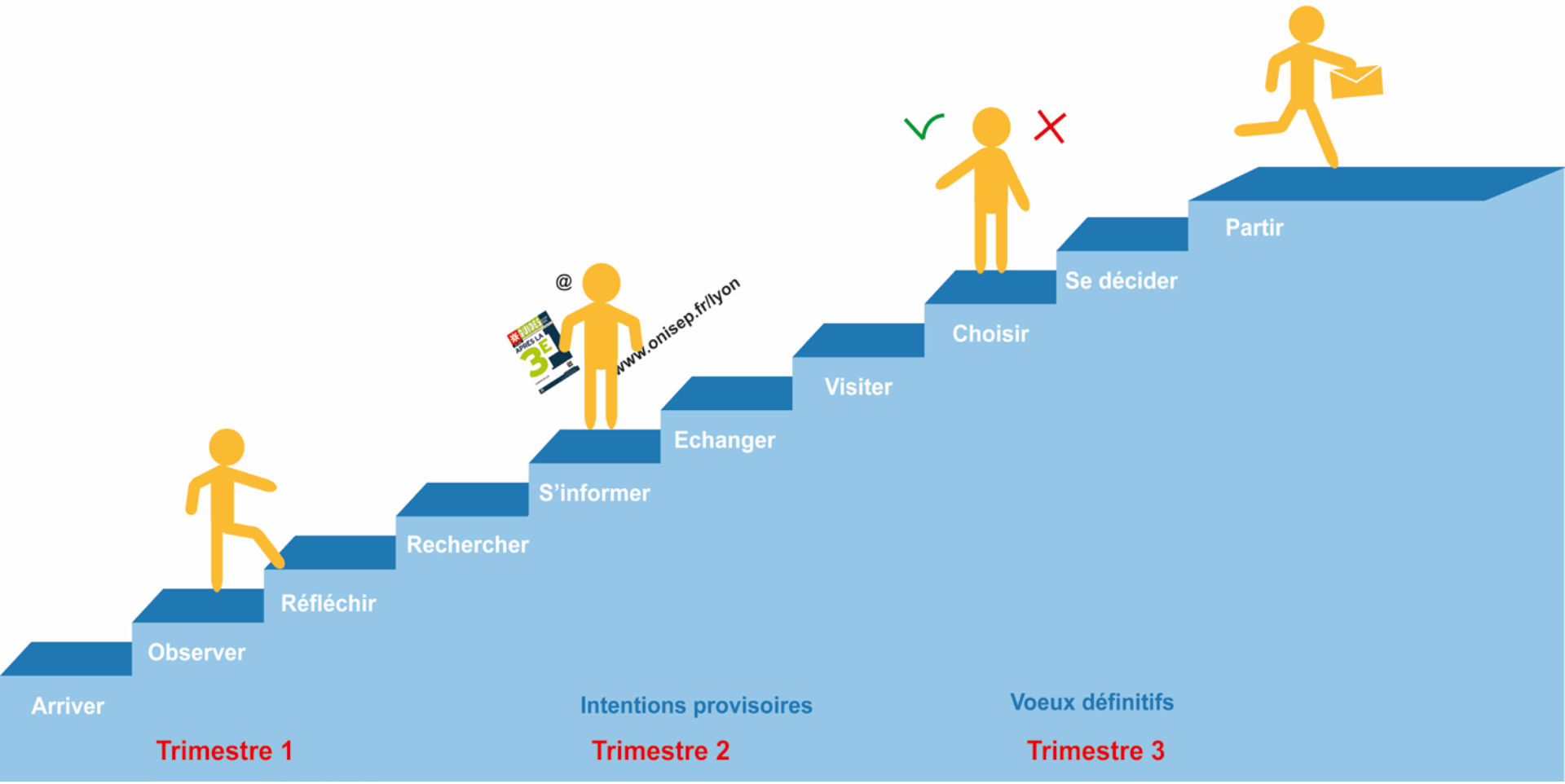
L'orientation après la classe de 3e septembre 2015
Publication numérique uniquement en ligne sur www.onisep.fr/lyon

Crédits photos Onisep : Didier Gauducheau, Brigitte Gilles de le Londe, Grégoire Maisonneuve, Jérôme Pallé, Laurence Prat.

Sommaire

Ton calendrier de l'orientation	3
Ton orientation, c'est une démarche personnelle	4
Les procédures d'orientation	5
Les vœux d'orientation	6
Décision d'orientation	7
Orientation puis affectation	8
Affectation en 2nde générale et technologique	9
Affectation en 2nde professionnelle	10
En juin : notification d'affectation	11
Deux voies d'orientation, quatre diplômes différents	12
La seconde générale et technologique	13
Classe de seconde générale et technologique	14
Deux enseignements d'exploration à choisir	15
Bac général, bac technologique	16
Trois bacs généraux	17
Huit bacs technologiques	18
La seconde professionnelle	19
Deux parcours de formation	20
Les enseignements	21
Se former sous statut scolaire ou apprenti	22
L'apprentissage	23
Pour aller plus loin	24

En 3e, ton calendrier d'orientation



Ton orientation, c'est une démarche personnelle

Mes aptitudes

Mes qualités

Mes résultats

Mes goûts



Echanges avec le Professeur Principal

Recherches documentation

Mini-stages

Entretien COP

Conseiller d'Orientation Psychologue

afin de choisir une formation concrète

Les procédures d'orientation

Appliquées dans l'académie de Lyon

Les vœux d'orientation

Au 2e trimestre
Phase provisoire

La famille exprime des intentions d'orientation

Le chef d'établissement donne un avis et des conseils

Au 3e trimestre
Phase définitive

La famille exprime ses demandes d'orientation

Le chef d'établissement prend sa décision sur propositions du conseil de classe

La famille remplit le dossier d'orientation

Le conseil de classe examine le dossier

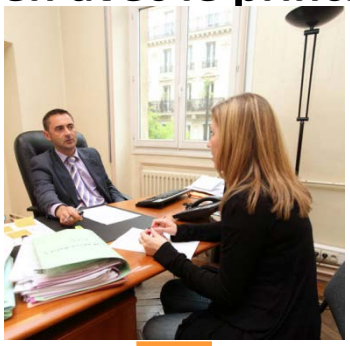
Si accord

Si désaccord

Entretien avec le principal

Si accord





Si désaccord



Commission d'appel

Décision d'orientation

Orientation puis affectation

Procédure informatisée pour tous (AFFELNET)



ATTENTION ! Le nombre de places est **limité**
pour les demandes en lycées professionnels

et

pour certains enseignements d'exploration
de 2nde générale et technologique

5 voeux maximum

En juin tri et classement informatisés des candidats

Affectation
en 2nde Générale et Technologique

Les lycées (d'enseignement général et technologique) sont sectorisés. C'est la carte scolaire. Elle assure aux élèves de l'académie, **en fonction de l'adresse de leur domicile,** un accès prioritaire au lycée **du secteur géographique** sur les enseignements d'exploration génériques.



Si vous souhaitez des enseignements d'exploration spécifiques de bons résultats scolaires vous donnent plus de chance d'obtenir votre demande.

Affectation
en 2nde Professionnelle

Les notes de 3e comptent pour l'entrée au lycée

Pour entrer en lycée professionnel, de **bons résultats** donnent plus de chance **d'obtenir la spécialité demandée.**



Des coefficients sont appliqués aux notes selon la formation ou la spécialité.
Certains CAP et Bac pro sont plus demandés que d'autres. Les places étant limitées, cela explique la **difficulté à obtenir satisfaction** sur ces formations.

Il est donc **fortement conseillé de se porter candidat dans plusieurs établissements pour une même formation**
(nécessité de transport, d'internat…).

Fin juin : notification d'affectation

A l'issue du premier tour, deux situations peuvent se présenter :

- **L'élève est affecté** sur l'un de ses vœux

il doit s'inscrire dans le lycée d'accueil

- **L'élève n'a obtenu aucun de ses vœux ou il est classé en liste supplémentaire**

il doit prendre contact avec son collège d'origine



Pour la voie professionnelle, l'élève peut participer au deuxième tour d'affectation.
Il peut formuler de nouveaux vœux sur les places restant disponibles dans tous les établissements de l'académie.

Deux voies d'orientation, quatre diplômes différents

Voie générale et technologique

Parcours en 3 ans

Baccalauréat général

1

Seconde GT
Seconde générale et technologique

Baccalauréat technologique

2

Voie professionnelle

Parcours en 3 ans

Baccalauréat professionnel

3

Seconde Pro
Seconde professionnelle

Parcours en 2 ans

CAP
Certificat d'Aptitude Professionnel

4

1re année CAP

Classe de troisième

La seconde générale et technologique

Classe de seconde générale et technologique

approfondissement des matières générales de 3e

Un tronc commun de 23h30 par semaine Français, Mathématiques, Histoire/Géographie, Langues (LV1 et LV2), Physique/Chimie, SVT et EPS.

+ 1h30 d'enseignement d'exploration n°1

+ 1h30 d'enseignement d'exploration n°2

+ 2h d'accompagnement personnalisé

Total hebdomadaire = 28h30

Deux enseignements d'exploration à choisir parmi

Enseignement d'exploration n°1 + **Enseignement d'exploration n°2**

PFEG
Principes Fondamentaux de l'économie et de la gestion
1h30

OU

SES
Sciences Economiques et Sociales
1h30

+

PFEG
Principes Fondamentaux de l'économie et de la gestion
1h30

SES
Sciences Economiques et Sociales
1h30

LS
Littérature et Société
1h30

MPS
Méthodes et Pratiques Scientifiques
1h30

Vœux accessibles à tous les élèves de secondes générales et technologiques

BT
Biotechnologies
1h30

SS
Santé Social
1h30

SL
Sciences et laboratoire
1h30

ARTS
Créations et activités artistiques
1h30

CIT
Créations et innovations technologiques
1h30

SI
Sciences de l'ingénieur
1h30

ICN
Informatique et Création Numérique
1h30

Expérimental à la rentrée 2015

Langues et cultures de l'antiquité
Latin ou Grec
3h

LV3
3e Langue Vivante
3h

EATDD
Ecologie, agronomie, territoire et développement durable
3h

EPS
5h

Arts du cirque
6h

Création et culture design
6h

Places limitées, sélection sur les notes scolaires de 3e

Bac général

Privilégie l'écrit et la réflexion autour de notions abstraites et théoriques. (LV2 obligatoire)

Développe la culture générale et permet d'acquérir une méthodologie de travail en vue d'études longues (bac + 5 : université, grandes écoles...).

3 séries de bac

Bac technologique

Intérêt pour les projets concrets, goût pour la manipulation et l'observation. (LV2 obligatoire)

Équilibre entre les disciplines générales et technologiques, en vue d'études supérieures courtes (bac + 2 ou 3 : BTS, DUT, licence pro…) et longues (classes prépa, université…).

8 séries de bac

3 bacs généraux



Série ES

Economique et Social



Série L

Littéraire



Série S

Scientifique

8 bacs technologiques



STI2D

Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable



STD2A

Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués



STL

Sciences et Technologies de Laboratoire



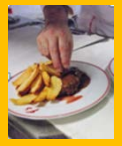
STAV

Sciences et Technologies de l'agronomie et du Vivant



STMG

Sciences et Technologies du Management et de la Gestion



STHR

Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration



ST2S

Sciences et Technologies de la Santé et du Social



TMD

Techniques de la Musique et de la Danse

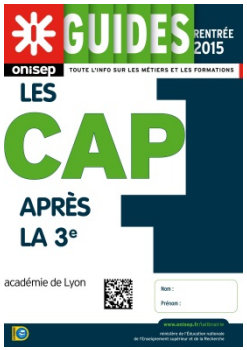
La seconde professionnelle

Deux parcours de formation

CAP en 2 ans

2e année

1re année

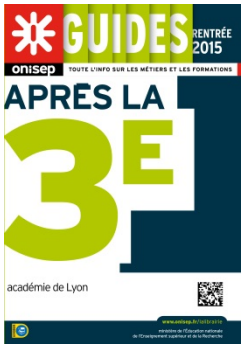


Bac Pro en 3 ans

Terminale Professionnelle

1re Professionnelle

2de Professionnelle



Les enseignements

- Enseignement **professionnel** (55 % du temps) , acquisition de connaissances et savoir-faire

- Enseignement **général** (45 % du temps) articulé avec l'enseignement professionnel





- Accompagnement personnalisé (2h)

- Applications pratiques (ateliers, salons)

- Stages en entreprise (+/- 22 semaines sur 3 ans)

Se former sous statut scolaire ou apprenti ?

Statut scolaire

- Formation en lycée professionnel
- Stages en entreprise
  16 à 22 semaines

Convention de stage avec une entreprise

Alternance

- Formation en entreprise et en centre de formation pour apprentis
- 1/3 temps en cours et 2/3 formation en entreprise

Contrat de travail avec un employeur

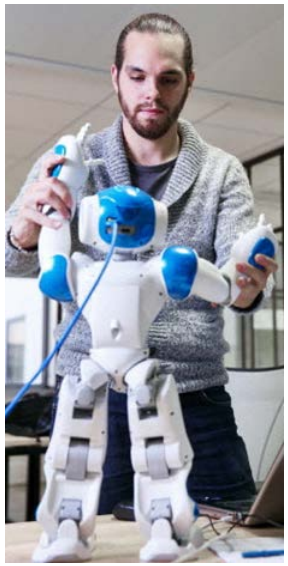
Pour des diplômes identiques :

CAP, Bac Pro, BTS, DUT, Diplômes d'ingénieur…

L'apprentissage

Conditions

- Avoir entre 16 et 25 ans (ou 15 ans et sortir d'une classe de 3e)
- Choisir sa profession / formation
- Trouver un employeur
- Signer un contrat



Lieu

Alternance entre l'entreprise et le Centre de Formation d'Apprentis (CFA)

Durée

2 ans ou 3 ans

Salaire

- De 25% à 75% du SMIC selon l'âge et l'ancienneté
- Statut de salarié, travail 35h par semaine
- Cinq semaines de vacances

Objectif

Du CAP au BTS…aux grandes écoles

